

# Stage de formation continue des enseignants

## NE WAZA : Perfectionnement technique et pédagogique en ne waza

### Nouvelle Aquitaine (Soustons) – 07 au 11 juillet 2019



## Les conditions générales d'inscription

### → Période de stage :

- **Stage à Soustons du dimanche 7 juillet (15h00) au jeudi 11 juillet 2019 (11h30)**  
Accueil des stagiaires : à partir de 14h00

### Coût du stage :

- **Les frais pédagogiques :** 460 euros
- **Les frais d'hébergement :** 35 € par nuitée
- **Les frais de restauration :** 15€ par repas

### → Qui peut s'inscrire ?

- Les enseignants titulaires d'un CFEB, CQP, BPJEPS, BEES, DEJEPS et DESJEPS exerçant sur le territoire national, à jour de licence.
- **La FFJDA convoque l'intéressé et en informe la ligue. Le stagiaire s'engage à participer à la totalité du stage.**

### → Comment s'inscrire ?

La fiche d'inscription et l'ensemble des renseignements sont sur le site de la FFJDA :

<https://www.ffjudo.com/formation-des-enseignants>

➡ en retournant la fiche d'inscription **au plus tard le 17 juin 2019** par email et par courrier postal à l'adresse suivante : **FFJDA / secteur formation** : 21-25 Avenue de la Porte de Châtillon - 75014 PARIS.

➡ accompagnée du règlement selon les modalités suivantes : **Chèque(s) à l'ordre de la FFJDA**  
*Merci d'indiquer vos nom et prénom au dos du chèque si celui-ci n'est pas à votre nom.*

#### Pour les stagiaires :

- En 2 exemplaires : La convention de formation** signée et tamponnée par le club (financement par l'employeur, prise en charge par un OPCA) **OU le contrat de formation** signée par le stagiaire (financement personnel)
- Un chèque de 460 euros correspondant aux frais pédagogiques au plus tard le 17 juin 2019**
- Un chèque de caution de 100 euros** (restitué en fin de stage) *sauf pour les stagiaires externes*
- Pour les stagiaires internes : Un chèque de 245 euros correspondant aux frais d'hébergement et de restauration**
- Pour les stagiaires externes : le cas échéant un chèque de 45 euros (3 déjeuners) ET/OU 60 euros (4 dîners)**
- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des stagiaires

### → Comment financer votre formation ?

La **Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (F.F.J.D.A)** étant déclarée organisme de formation sous le n° **OF 11 75 42098 75 – Siret n°784 573 792 000 24**, vous pouvez solliciter une aide auprès de votre OPCA pour la prise en charge des frais de stage liés à cette formation. ([voir fiche « comment financer votre formation »](#)).

Vous avez également la possibilité de solliciter une demande de bourse auprès de la Fédération ([voir formulaire « demande de bourse fédérale »](#)).

**IMPORTANT :** afin de faciliter les demandes de prise en charge par un OPCA, il est nécessaire que le chèque des frais pédagogiques soit établi par l'employeur.

**La validation de l'inscription est soumise à la réception du / des chèque(s) ainsi que de la convention OU contrat de formation joints à la fiche**